

## TEXTES APPLICABLES RELATIFS A LA SERVITUDE AC1

- ↳ *Loi du 31 décembre 1913 modifiée et complétée par les lois du 31 décembre 1921, 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 10 mai 1946, 21 juillet 1962, 23 décembre 1970, 31 décembre 1976, 30 décembre 1977, 15 juillet 1980, 12 juillet 1985 et 6 janvier 1986, et par les décrets du 7 janvier 1959, 18 avril 1961 et 6 février 1969, 10 septembre 1970, 7 juillet 1977 et 15 novembre 1984.*
- ↳ *Loi du 2 mai 1930 (article 28) modifiée par l'article 72 de la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983.*
- ↳ *Loi n° 79.1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et préenseignes complétée par la loi n° 85.729 du 18 juillet 1985 et décrets d'application n° 80.923 et n° 80.924 du 21 novembre 1980, n° 82.211 du 24 février 1982, n° 72.723 du 13 août 1982, n° 82.1044 du 7 décembre 1982.*
- ↳ *Décret du 18 mars 1924 modifié par le décret du 13 janvier 1940 et par les décrets n° 70.836 du 10 septembre 1970 (article 11), n° 84.1006 du 15 novembre 1984.*
- ↳ *Décret n° 70.836 du 10 septembre 1970 pris pour l'application de la loi du 30 décembre 1966, complété par le décret n° 82.68 du 20 janvier 1982 (article 4).*
- ↳ *Décret n° 70.837 du 10 septembre 1970 approuvant le cahier des charges type pour l'application de l'article 2 de la loi du 30 décembre 1966.*
- ↳ *Code de l'Urbanisme articles L.421-1, L.421-6, L.422-1, L.422-2, L.422-4, L.430-1, L.430-8, L.441-2, et R.410-4, R.410-13, R.421-19, R.421-36, R.421-38, R.422-8, R.430-10, R.430-12, R.430-15-7, R.430-26, R.430-27, R.441-3, R.442-1, R.442-4-8, R.442-4-9, R.442-6, R.442-6-4, R.442-11-1, R.442-12, R.442-13.*
- ↳ *Code de l'Urbanisme articles R.443-9, R.443-10, R.443-13.*
- ↳ *Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, article R.11-15 et article 11 de la loi du 31 décembre 1913.*
- ↳ *Décret n° 79.180 du 6 mars 1979 instituant des services départementaux de l'architecture. Décret n° 79.181 du 6 mars 1979 instituant des délégués régionaux de l'architecture et de l'environnement.*

- ↳ *Décret n° 80.911 du 20 novembre 1980 portant statut particulier des architectes en chef des bâtiments de France.*
- ↳ *Décret n° 84.145 du 27 février 1984 portant statut particulier des architectes des bâtiments de France.*
- ↳ *Décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des préfets de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique.*
- ↳ *Décret n° 85.771 du 24 juillet 1985 relatif à la commission supérieure des monuments historiques.*
- ↳ *Décret n° 86.538 du 14 mars 1986 relatif aux attributions et à l'organisation régionale des affaires culturelles.*
- ↳ *Circulaire du 2 décembre 1977 (Ministère de la Culture et de l'Environnement) relative au report en annexe des plans d'occupation des sols, des servitudes d'utilité publique concernant les monuments historiques et les sites.*
- ↳ *Circulaire n° 80.51 du 15 avril 1980 (Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie) relative à la responsabilité des délégués régionaux à l'architecture et à l'environnement en matière de protection de sites, abords et paysages.*

**SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**Commune de : **TREVES**

Saisie le : 28/03/1996

Servitude : **AC1** Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits.

Référence (s) : Mesures de classement et d'inscription prises en application des art. 1er à 5 ; périmètres de protection éventuellement délimités par décret en Conseil d'Etat en application de l'art. 1er (alinéas 2 et 3) et périmètres de protection des monuments historiques tels qu'ils résultent des dispositions des art. 1er et 13bis de la loi du 31/12/1913 modifiée. Zones de protection des monuments historiques créées en application de l'art. 28 de la loi du 02/05/1930 modifiée.

Service(s) responsable(s) : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE  
165 rue Garibaldi - BP 3162  
69401 LYON CEDEX 03  
Tél : 04.78.62.54.66

Acte(s) institutif(s) : Inv. Sup. M.H. du 24/07/1995.

Caractéristique(s) :

- ANCIENNE MAISON ECLUSIERE N° 19-20 (façades et toitures) au lieu-dit "le Rocher Percé", cadastre section A, parcelle n°859 ;
- ANCIENNE ECLUSE N° 19-20 (y compris l'ancien bief n° 19 subsistant en aval de l'écluse et le tunnel dit "du Rocher Percé") cadastre section A, parcelles 1332, 1341, 1339, 1340, 1042 et 1342 ;
- ANCIENNE ECLUSE N° 21 (y compris les murs du bassin d'attente, en amont) au lieu-dit "la Valanière" non cadastré, jouxtant la parcelle section A n° 1143 ;

situés sur la commune de TARTARAS (LOIRE).  
Eléments faisant parties des VESTIGES DE L'ANCIEN CANAL DE GIVORS (département de la Loire et du Rhône) inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.